

**Excusé :** Villevieille MC

**Procurations :** Villevieille Marie Christine à M Fanget Regis

**Présents :** Fanget Régis, Richard-Rivory Carole, Deygas Raymonde, Rouchouze Christian, Vanel Regis, Trouiller Franck, Berne Bernadette, Berne Francis, Oriol Thierry , Gonon Bernard.

**Secrétaire de séance :** Franck Trouiller

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 juillet 2020 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance.

### **1 – Délibération : désignation du ou de la déléguée de la commune auprès du parc du Pilat:**

Madame Carole Richard-Rivory présente sa candidature et Francis Berne en tant que suppléant. Après en avoir débattu le conseil municipal entérine ces candidatures. Le conseil municipal vote cette délibération.

### **2 – Délibération : désignation du ou de la déléguée de la commune du Souvenir Français:**

Madame Bernadette Berne présente sa candidature. Après en avoir débattu le conseil municipal entérine cette candidature. Le conseil municipal vote cette délibération.

### **3 – Délibération choix du prestataire pour le programme voirie 2020:**

Suite à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres, voirie 2020 goudronnage du chemin de la Croix Fayard 4 offres nous étant parvenues.

Le conseil municipal retient l'offre de BORNE TP pour un montant de 17 949.60 euros TTC, vote à l'unanimité.

### **4 – Délibération vente de terrain:**

Mr le maire donne lecture d'un courrier de Mr Gérard Ferriol souhaitant acquérir un délaissé de voirie communale au droit de sa maison. Cette acquisition permettrait de régulariser le tracé de la route qui n'avait pas été fait lorsque la commune avait entrepris des travaux d'élargissement de la route de la cote. Mr le maire fait part des diverses réunions entre les riverains et le géomètre Mr Clavier. Après l'avis de la commission voirie 2 parcelles de terrain d'une contenance totale de 459 m<sup>2</sup> sont proposées à la vente au prix de 20 ct le mètre carré. Les frais de géomètre seront partagés à 50 % entre la commune et Mr Ferriol. Après en avoir débattu le conseil municipal accepte cette vente de terrain.

### **5 – Délibération loyer logement communal**

Mr le maire informe le conseil qu'il convient de délibérer sur le montant du loyer. En effet, ce montant nous est demandé par la région afin de compléter le dossier de subvention. Après en avoir débattu le conseil municipal fixe le montant du loyer charges non comprises à 450 euros par mois .

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **SALLE SOUS LA MAIRIE**

Avancement des travaux :

Mr Trouiller informe le conseil des derniers travaux à réaliser. La peinture est finie, la menuiserie (tablette et bandeau le long des murs) est à faire sous 15 jours ainsi que le chauffage. La main courante et l'ameublement sont en cours.

Un règlement communal sera établi pour la location.

### **AEP**

La consommation est de 24 mètres cube /jour en aout. Notre consommation journalière augmente et des relevés de compteurs importants sont constatés.

Merci de bien vérifier si aucune petite fuite d'eau ne vient pas alourdir votre facture. Un robinet qui goutte peut vous faire perdre jusqu'à 120 litres d'eau par jour. Une fuite de votre chasse d'eau représente quotidiennement plus de 600 litres d'eau.

### **AUBERGE**

Des remontées d'odeurs sont constatées dans une des chambres une ventilation sera mise en place dans la semaine.

### **APPARTEMENT COMMUNAL**

L'architecte nous ayant fait parvenir des nouveaux plans le conseil débat sur les différentes options possibles. Un dossier d'appel d'offres sera mis en place dans les semaines qui viennent.

La séance est levée à 22h